



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-117**

**RESSOURCES HUMAINES**

**18 – Tableau des emplois**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (37)**

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## RESSOURCES HUMAINES

### 18 – Tableau des emplois

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

L'article 15 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique permet le recrutement d'agents contractuels, selon l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour les catégories hiérarchiques A, B et C.

L'article 3-3 alinéa 2 permet le recrutement selon les besoins ou nécessités de service d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, puis sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Au vu de cette nouvelle disposition, il est nécessaire de mettre à jour les emplois du SIAH afin d'ouvrir un champ de recrutement plus large en invoquant les motifs et le niveau de recrutement ainsi que le niveau de rémunération pour les contractuels, dans le cas où le recrutement de fonctionnaire n'aurait pas abouti.

Cette mise à jour permet, également, d'ouvrir certains emplois à d'autres cadres d'emplois que ceux initialement prévus. En effet, certains postes peuvent se situer entre la catégorie C et la catégorie B par exemple. Le champ d'action sur le recrutement se verra donc plus large et ouvrira la porte à d'autres candidats tout aussi expérimentés.

Enfin, cette mise à jour permet de supprimer les postes dont le SIAH n'a plus l'utilité. La suppression des postes a été soumise à l'avis du Comité Technique en date du 29 novembre 2021.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

**Vu** la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels pris en application de l'article 15,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des textes en vigueur,

## RESSOURCES HUMAINES

### 18 – Tableau des emplois

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** le tableau des emplois en vigueur au 06 décembre 2021,
- 2- Approuve** la suppression des postes telle que présentée en séance,
- 3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.